

# CERTIFICAT EN DIDACTIQUE DU COURS DE PHILOSOPHIE ET DE CITOYENNETE

## 1. Public

Attestation d'un établissement scolaire reconnu par la Communauté française d'états de service :

dans le cours de philosophie et de citoyenneté soit dans l'enseignement fondamental soit dans l'enseignement secondaire (S1-S2-S3)

OU

dans tout autre cours pour les personnes ayant obtenu un diplôme de bachelier AESI Français-morale ou Français-religion à partir de l'année académique 2016-2017.

OU

Attestation d'inscription en bloc 3 pour les étudiants en Bachelier AESI Français-morale ou Français-religion ou en Bachelier Instituteurs.

## 2. Droits d'inscription

Néant.

## 3. Unités d'enseignement

**UE1** : Formation pédagogique et didactique de la philosophie et de la citoyenneté : 72 périodes

**UE2** : Formation disciplinaire et épistémologique du cours de philosophie et de citoyenneté pour l'enseignement secondaire inférieur : 90 périodes

**UE4** : Activités professionnelles de formation du cours de philosophie et de citoyenneté : 54 périodes

## 4. Organisation

**Ouverture le 10/10/2018 de l'UE2 :**

**Formation disciplinaire et épistémologique du cours de philosophie et de citoyenneté pour l'enseignement inférieur.**

**Début mars 2019 : ouverture de l'UE1 « Formation pédagogique et didactique de la philosophie et de la citoyenneté » et UE4 «Activités professionnelles de formation du cours de philosophie et de citoyenneté ».**

Cours : les mercredis de 14h00 à 16h30

les jeudis de 17h00 à 19h30

Pas de cours pendant les congés scolaires.

## 5. Modalités d'inscription

Carte d'identité électronique ou carte d'identité et copie recto/verso de celle-ci.

Copie attestation ou titre requis (cf. point 1).